

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la Loi N°2002 – 17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU la loi N°87 – 019 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU le Décret N°2010 – 305 du 18 juin 2010 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 71 – 179 du 22 septembre 1971 ; 94 – 449 du 29 décembre 1994 ; 92 – 199 du 31 juillet 1992 portant Promotions et Nominations à titre Civil, Normal et Militaire dans l'Ordre du Mérite Social du Dahomey ;
- VU les Demandes de reclassement dans l'Ordre du Mérite Social de la République du Bénin formulées par Messieurs :
- 1- GNANDONOU Gbodja, Adjudant, du 29 décembre 2008 ;
 - 2- ADOME Chéwakounou Lassissi, MDLC à la retraite, du 13 juillet 2009 ;
 - 3- TONGA Sambiéni, MDLC à la retraite, du 15 juillet 2009 ;
 - 4- DAGBA Célestin, du 07 mai 2010 ;
 - 5- MARQUES Félix Edmond, du 27 juillet 2010 ;
- Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 64, alinéa 2 de la Loi N°94-029 du 03 juin 1996 portant Réorganisation de l'Ordre National du Bénin :

Messieurs :

- DAGBA Célestin, Inspecteur Enseignement Primaire
- MARQUES Félix Edmond, Infirmier Technicien Supérieur des Services de Radiologie Médicale à la retraite

Précédemment promus Officiers de l'Ordre du Mérite Social du Dahomey sont reclassés dans l'Ordre du Mérite Social de la République du Bénin à concordance de grade.

Article 2 : En application des dispositions de l'article 64, alinéa 2 de la Loi N°94-029 du 03 juin 1996 portant Réorganisation de l'Ordre National du Bénin

Messieurs :

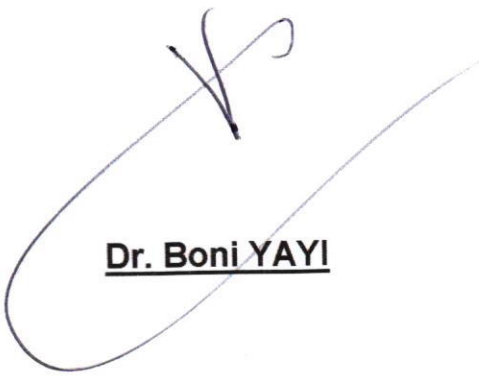
- GNANDONOU Gbodja, Adjudant
- ADOME Chewakounou Lassissi, MDLC à la retraite
- TONGA Sambiéni, MDLC à la retraite

Précédemment nommés Chevaliers de l'Ordre du Mérite Social du Dahomey sont reclassés dans l'Ordre du Mérite Social de la République du Bénin à Concordance de grade.

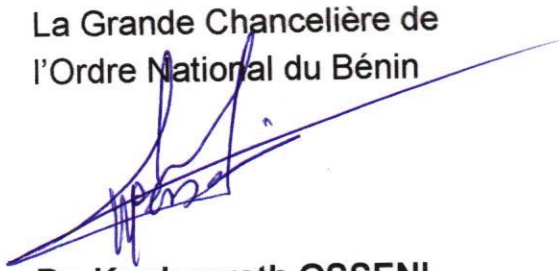
Article 3 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 10 DECEMBRE 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.


Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin


Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR4 – AN4 – CC2 – CS2 – HCJ2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTRES 30 – GCONB20 – SGG4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASEG – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 05.